

Lundi 3 juin 2019

## **- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -**

### **Projet de contournement de Maubeuge : le tracé et le calendrier désormais connus**

La réalisation du contournement nord de Maubeuge est l'un des projets prioritaires du Département du Nord : ce projet permettra en effet d'améliorer le réseau structurant et les liaisons avec la Belgique, de favoriser le développement économique de l'agglomération de Maubeuge par l'articulation avec la RN 2 et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le Département du Nord a recensé les remarques et observations recueillies lors de la phase de concertation publique en 2016, lors des rencontres avec les associations et les maires concernés, ainsi qu'à l'occasion des réunions de travail avec le monde agricole et avec les services de l'État.

Ces éléments ont été pris en compte lors des études techniques et environnementales qui ont été menées ces deux dernières années. Différentes variantes de tracés ont été étudiées, avec notamment l'analyse de leurs incidences sur le milieu humain, physique et naturel.

Pour la phase 1, entre le hameau des Mottes et la RN2 au sud de Maubeuge, le tracé passant pour partie au nord de la RD 649 a été retenu lors du comité de pilotage qui s'est réuni le 5 mars dernier en présence notamment des élus du territoire, concernés par ce projet.

Pour l'autre partie du tracé (phases 2 et 3, entre Feignies et Assevent), trois réunions menées ces dernières semaines ont permis d'étudier et d'échanger en détail sur chacun des trois tracés envisagés (sud, intermédiaire et nord). Le comité de pilotage du 5 mars 2019 a mis en exergue l'importance – confirmée par les services de l'État – de la zone humide de la Pisselote, zone d'intérêt environnemental dont la biodiversité doit être préservée. Jean-René LECERF, Président du Département du Nord, a par la suite reçu les maires des communes de Mairieux, de Feignies et d'Elesmes pour un second échange, avant de se rendre à la réunion organisée par le Sous-Préfet à Avesnes, en présence notamment des élus concernés par cette partie du tracé.

À l'issue de cette dernière réunion, au cours de laquelle chaque partie prenante a eu l'opportunité de s'exprimer longuement, le choix s'est porté, pour les phases 2 et 3, sur le tracé situé au nord de la rue du Grand Bois.

En effet, le tracé sud avait un impact trop important sur les zones humides, avec une incidence en termes d'inondation compromettant l'obtention des autorisations indispensables à la réalisation du contournement. La variante intermédiaire présentait quant à elle des conséquences importantes sur le bâti. Au regard de ces éléments, le tracé nord est la variante la moins impactante à la fois sur le bâti, sur le milieu naturel et sur la biodiversité.

C'est sur la base des tracés retenus que le Département va constituer le dossier d'enquête publique, qui sera déposé en Préfecture au cours du deuxième trimestre 2020. La mise en service de la phase 1, estimée à 50 M€ TTC, est envisagée à l'horizon 2025, avec un financement assuré par le Département du Nord et dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.